

AVIS DE PUBLICITÉ

Envue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public
(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)

FICHE n° DADT-2024-02

Nature du projet	Mise à disposition de surfaces d'équipements publics (Abris de touche) dans le cadre d'affichage publicitaire sur le complexe sportif Hector GRANDMAN
Période	Du 1er juin 2026 au 30 juin 2027
Commune	SAINTE-ANNE
Situation	Site de Ffrench
Emplacements proposés	4 Abris de touche de 32m ² (4x8m ²)
Durée du titre d'occupation	1 an
Montant de la redevance	300€/par an
Critères de sélection	<p><i>L'affichage autorisé portera sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des valeurs sportives • Favorisera l'éducation, la jeunesse, la santé ou un intérêt général • Ne portera pas atteinte à l'image de la ville <p><i>Seront proscrit tout affichage en lien avec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeux d'argent • Les activités illégales • Les contenus contraires à l'éthique • Les entreprises portant atteinte à l'environnement

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public surcette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire **avant le 19 juin 2026** accompagnée des documents suivants :

- ❖ Courrier de demande
- ❖ Fiche projet (présentation et affichage projeté)
- ❖ Statut de l'association ou Kbid de l'entreprise
- ❖ Pièce d'identité du président ou du gérant
- ❖ Attestation d'assurance professionnelle

Toute candidature doit être déposée à la Direction de l'Animation du Développement du Territoire – Immeuble le Solaruim – 6 rue du Débarcadère - 97180 SAINTE-ANNE ou par mail à l'adresse : dadt@ville-sainteanne.fr. Pour toute information complémentaire, contacter le **05 90 85 5995**